

Commune de Saint Jacques sur Darnétal
Mairie - 20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VINGT-NEUF MARS DEUX MILLE DIX-HUIT

Convocations & affichage le 15 mars 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PIGNAT Danielle, maire, M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint, Mme HEQUET Emilie, 2^{ème} adjoint, Mme FOULON Muriel, 3^{ème} adjoint, M. TONINI Dino, 4^{ème} adjoint, **Membres** : M. DELAUNAY Frédéric, Mme HAUBERT Florence, M. VOTTIER Didier, Mme FLOCH Françoise, M. FOUTEL Matthieu, Mme COUSON Séverine, MM. LEFAUCHEUR Marcial, THILL Jean-Jacques, Mme HACHE Florence, M. GERBER Alain.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes BOURALY Isabelle, PAIN Céline, HANIN Céline, MM. HEBERT Reynald, QUESSE Bernard, FOURAY Gilles. **ABSENTS** : M. TERREUX Bertrand, Mme CHEVALIER Séverine.

REPRÉSENTÉS : Mme BOURALY par Mme FLOCH, Mme PAIN par Mme FOULON, M. HEBERT par M. DELAUNAY, M. QUESSE par M. GERBER, Mme HANIN par Mme HEQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame HEQUET Emilie

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 1^{ER} FEVRIER 2018

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2018-004 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 –
ETABLISSEMENT PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	576.449,63
012 – Charges de personnel	1.269.499,73
014 – Atténuation de charges.....	224.349,00
042 – Opérations d'ordre	1.285.261,12
65 – Autres charges de gestion courante.....	122.228,96
66 – Charges financières.....	137.734,30
67 – Charges exceptionnelles.....	321,61
TOTAL.....	3.615.844,35 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

013 – Atténuation de charges.....	68.095,75
042 - Opérations d'ordre.....	704.780,83
70 – Produits des services	273.100,26
73 – Impôts et taxes	1.371.265,38
74 – Dotations et participations	517.712,01
75 – Autres produits de gestion courante.....	600.813,15
76 – Produits financiers	10.878,64
77 – Produits exceptionnels	612.201,84
SOUS-TOTAL	4.158.847,86
002 – Excédent de fonctionnement reporté.....	123.948,82
TOTAL.....	4.282.796,68 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

040 - Opérations d'ordre.....	704.780,83
041 – Opérations patrimoniales	2.884,80
16 – Emprunts et dettes.....	1.612.606,47
204 – Subventions d'équipements versées.....	1.000,00
21 – Immobilisations corporelles.....	36.009,78
23 – Immobilisations en cours	7.066,21
SOUS-TOTAL	2.364.348,09 €
001 – Déficit d'investissement reporté	246.991,56
TOTAL.....	2.611.339,65 €

INVESTISSEMENT RECETTES

040 - Opérations d'ordre.....	1.285.261,12
041 – Opérations patrimoniales	2.884,80
10 – Dotations fonds et réserves	410.926,90
13 – Subventions investissement	2.934,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	652.319,68
27 – Autres immobilisations financières.....	23.752,00
TOTAL.....	2.378.078,50 €

L'assemblée est alors placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré le compte administratif 2017 « établissement principal », est approuvé par 14 voix « POUR » (Mmes FOULON, HEQUET, FLOCH, COUSON, HAUBERT, PAIN par procuration HANIN par procuration, BOURALY par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL) et 5 « ABSTENTION » (Mme HACHE, MM. GERBER, DELAUNAY, QUESSE par procuration, HEBERT par procuration).

DELIBERATION N° 2018-005 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SUPERETTE

<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>		
011	Charges caractère général.....	6.001,00
65	Autres charges de gestion courante	40.000,00
	TOTAL.....	46.001,00 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>		
75	Autres produits	18.196,24
	SOUS-TOTAL	18.196,24
002	Excédent fonctionnement reporté.....	43.736,99
	TOTAL.....	61.933,23 €

L'assemblée est alors placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré le compte administratif 2017 « supérette » est approuvé par 14 voix « POUR » (Mmes FOULON, HEQUET, FLOCH, COUSON, HAUBERT, PAIN par procuration HANIN par procuration, BOURALY par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL) et 5 « ABSTENTION » (Mme HACHE, MM. GERBER, DELAUNAY, QUESSE par procuration, HEBERT par procuration).

DELIBERATION N° 2018-006 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – CENTRE COMMERCIAL

<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>		
011	Charges caractère général.....	10.350,88
042	Opérations d'ordre.....	119.735,58
65	Autres charges de gestion courante	100.000,40
	TOTAL.....	230.086,86 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>		
042	Opérations d'ordre.....	80.555,99
75	Autres produits	20.031,13
77	Produits exceptionnels.....	94.179,99
	SOUS-TOTAL	194.767,11
002	Excédent fonctionnement reporté.....	54.471,80
	TOTAL.....	249.238,91 €
<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>		
040	Opérations d'ordre.....	80.555,99
23	Immobilisations en cours.....	24.783,86
	TOTAL.....	105.339,85 €
<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>		
040	Opérations d'ordre.....	119.735,58
165	Dépôts et cautionnements reçus.....	369,00
	SOUS-TOTAL	120.104,58
001	Excédent investissement.....	55.000,40
	TOTAL.....	175.104,98 €

L'assemblée est alors placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré le compte administratif 2017 « centre commercial » est approuvé par 14 voix « POUR » (Mmes FOULON, HEQUET, FLOCH, COUSON, HAUBERT, PAIN par procuration HANIN par procuration, BOURALY par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL) et 5 « ABSTENTION » (Mme HACHE, MM. GERBER, DELAUNAY, QUESSE par procuration, HEBERT par procuration).

DELIBERATION N° 2018-007 PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES SUPERETTE ET CENTRE COMMERCIAL

Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs dressés par Madame le maire pour la gestion 2017, que ce soit pour le budget principal ou les budgets annexes supérette et centre commercial.

Madame le maire soumet à l'assemblée les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice considéré, que ce soit pour la commune, le centre commercial, la supérette. Ces comptes reprennent la gestion 2017, les comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état passif ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer pour le même exercice,

Le receveur à repris dans ses écritures le montant de chacun de ces soldes figurant au bilan de l'exercice 2016.

Le conseil municipal par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, FLOCH, COUSON, HAUBERT, PAIN par procuration HANIN par procuration, BOURALY par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL) et 5 « ABSTENTION » (Mme HACHE, MM. GERBER, DELAUNAY, QUESSE par procuration, HEBERT par procuration),

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celle de la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

- DÉCLARE que les comptes de gestion 2017 du budget principal et des budgets annexes supérette et centre commercial, dressés par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2018-008 PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,

Vu les comptes administratifs 2017,

Considérant qu'une partie de l'excédent d'exploitation peut être transféré à la section d'investissement pour servir aux équipements futurs,

DÉCIDE par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, FLOCH, COUSON, HAUBERT, PAIN par procuration HANIN par procuration, BOURALY par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL) et 5 « ABSTENTION » (Mme HACHE, MM. GERBER, DELAUNAY, QUESSE par procuration, HEBERT par procuration), d'affecter le résultat du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement 2017.....	666.952,33 €
Déficit d'investissement	- 233.261,15 €
Résultats affectés de la sorte :	
Affectation en réserves R1068.....	233.262,00 €
Report en fonctionnement R002	433.690,33 €
Report en investissement R001	- 233.261,15 €

DELIBERATION N° 2018-009 PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – SUPERETTE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,

Vu les comptes administratifs 2017,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe Supérette comme suit :

Excédent de fonctionnement 2017.....	15.932,23 €
Pas de besoin de financement général.	
Affecté de la sorte : Report en fonctionnement R002.....	15.932,23 €

DELIBERATION N° 2018-010 PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – CENTRE COMMERCIAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,

Vu les comptes administratifs 2017,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe Centre Commercial comme suit :

Excédent de fonctionnement exercice 2017.....	19.152,05 €
Excédent d'investissement reporté R001	69.765,13 €
Résultats affectés de la sorte :	
Report en fonctionnement R002	19.152,05 €
Report en investissement R001.....	69.765,13 €

DELIBERATION N° 2018-011 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE LA CANTINE SCOLAIRE (REMISE AUX NORMES DE LA CANTINE ET CRÉATION D'UN SELF)

Madame le maire présente au conseil municipal que les travaux de rénovation de la cantine scolaire (remise aux normes de la cantine et création d'un self, peuvent bénéficier de subventions, et ce auprès de diverses organismes : Métropole de Rouen Normandie au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et du Fonds de Soutien aux Investissements

Communaux (FSIC), Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Conseil Général, Conseil Régional.

Les travaux seront réalisés en deux phases. En 2018 : Création d'un self ; En 2019 : Remise aux normes de la cuisine

Le coût global est estimé à 60.000,00 € HT, dont 25.000,00 € pour la phase un, inscrite au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable, pour la réalisation de ces travaux et autorise madame le Maire à solliciter toute demande de subvention.

DELIBERATION N° 2018-012 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES LOCATIVES

Madame le maire présente au conseil municipal que le remplacement des chaudières locatives pourrait bénéficier de subventions, et ce auprès de diverses organismes : Métropole de Rouen Normandie au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC), Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Conseil Général, Conseil Régional.

Les travaux sont estimés à 33.400,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable, pour la réalisation de ces travaux et autorise madame le Maire à solliciter toute demande de subvention.

DELIBERATION N° 2018-013 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE CHAUFFAGE A L'ÉGLISE

Madame le maire présente au conseil municipal que les travaux de remplacement du chauffage à l'Église pourrait bénéficier de subventions, et ce auprès de diverses organismes : Métropole de Rouen Normandie au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC), Conseil Général, Conseil Régional.

Les travaux sont estimés à 23.000,00 € HT, et sont déjà soutenus par la DETR de l'Etat à hauteur de 3.863,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable, pour la réalisation de ces travaux et autorise madame le Maire à solliciter toute demande de subvention.

DELIBERATION N° 2018-014 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA POSE D'UNE RAMPE D'ACCESSIBILITÉ : A LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES ET A L'ÉGLISE

Madame le maire présente au conseil municipal que les travaux de pose des rampes d'accessibilité pourraient bénéficier de subventions, et ce auprès de diverses organismes : Métropole de Rouen Normandie au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC), Conseil Général, Conseil Régional.

Les travaux seront réalisés en deux phases. En 2018 : Rampe d'accessibilité à la maison d'assistantes maternelles ; En 2019 : Rampe d'accessibilité à l'église

Le coût global est estimé à 10.230,00 € HT, dont 5.340,00 € pour la phase un, inscrite au budget primitif 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable, pour la réalisation de ces travaux et autorise madame le Maire à solliciter toute demande de subvention.

DELIBERATION N° 2018-015 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOILETTES A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Madame le maire présente au conseil municipal que les travaux de réfection des toilettes à l'école élémentaire pourraient bénéficier de subventions, et ce auprès de diverses organismes : Métropole de Rouen Normandie au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC), Conseil Général, Conseil Régional.

Les travaux sont estimés à 3.400,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable, pour la réalisation de ces travaux et autorise madame le Maire à solliciter toute demande de subvention.

DELIBERATION N° 2018-016 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE SOL DE LA GRANDE SALLE A LA SALLE DES SPORTS

Madame le maire présente au conseil municipal que les travaux de rénovation de sol de la grande salle à la salle de sports pourraient bénéficier de subventions, et ce auprès de diverses organismes : Métropole de Rouen Normandie au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC), Conseil Général, Conseil Régional.

Les travaux sont estimés à 30.710,00 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable, pour la réalisation de ces travaux et autorise madame le Maire à solliciter toute demande de subvention.

DELIBERATION N° 2018-017 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE BACHE INCENDIE – DÉFENSE INCENDIE DE LA SALLE DE SPORTS

Madame le maire présente au conseil municipal que dans le cadre de la nouvelle réglementation de défense extérieure incendie, des travaux d'installation d'une bâche incendie sont nécessaires à la salle de sports, ceux-ci pourraient bénéficier de subventions, et ce auprès de diverses organismes : Métropole de Rouen Normandie au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) et du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC), Conseil Général, Conseil Régional.

Les travaux sont estimés à 74.200,00 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable, pour la réalisation de ces travaux et autorise madame le Maire à solliciter toute demande de subvention.

DELIBERATION N° 2018-018 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Madame le maire présente au conseil municipal que lors de l'acquisition de matériel de gestion différenciée, la commune peut bénéficier de subventions, et notamment auprès de l'Agence de l'Eau.

L'acquisition est estimée à 6.555,00 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable, pour la réalisation de cette acquisition et autorise madame le Maire à solliciter toute demande de subvention.

DELIBERATION N° 2018-019 PORTANT SUBVENTIONS USSJ OMNISPORTS

Madame le maire rappelle que depuis de nombreuses années, la commune, soutient financièrement l'emploi administratif de l'association, et d'autre part une partie de l'investissement de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable

* au soutien de l'emploi administratif de l'USSJ OMNISPORTS et ce sous condition de la réalisation de missions de service public (le contrôle d'accès à l'équipement, et la médiation à l'intérieur de l'équipement), par une subvention à hauteur de 2.000 €,

* au versement d'une subvention pour l'investissement annuel à hauteur de 5.000 €. L'USSJ OMNISPORTS commandera le matériel dans la limite de l'enveloppe fixée. La commune versera cette subvention de façon globale ou fractionnée, après vérification des justificatifs présentés (factures année civile 2018).

DELIBERATION N° 2018-020 PORTANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Madame le maire présente au conseil municipal les taux d'imposition et leurs bases actuelles :

Taxe habitation 3.656.000 x 13.20 % = 482.592 €

Taxe foncière (bâti) 2.222.000 x 29.10 % = 646.602 €

Taxe foncière (non-bâti) 85.900 x 81.53 % = 70.034 €. Soit un produit attendu de 1.199.228 €. Le produit réel perçu en 2017 est de 1.207.816 €

Les taux s'appliquent aux bases d'imposition fournies par l'Etat, à savoir pour l'année 2018 :

Taxe habitation 3.795.000 x 13.20 % = 500.940 €

Taxe foncière (bâti) 2.385.000 x 29.10 % = 694.035 €

Taxe foncière (non-bâti) 85.300 x 81.53 % = 69.545 €. Soit un produit attendu de 1.264.520 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2017, à savoir Taxe habitation 13.20 %, Taxe foncière (bâti) 29.10 %, Taxe foncière (non-bâti) 81.53 % et charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires.

**DELIBERATION N° 2018-021 PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018
ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général	740.830,00
012 – Charges de personnel	1.286.160,00
014 – Atténuation de charges.....	362.310,00
65 – Autres charges de gestion courante.....	134.650,00
66 – Charges financières.....	116.110,00
67 – Charges exceptionnelles.....	200,00
022 – Dépenses imprévues	198.019,00
023 – Virement à la section d'investissement.....	170.539,00
042 – Opérations d'ordre	79.635,00
TOTAL.....	3.088.453,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

013 – Atténuation de charges.....	30.500,00
70 – Produits des services.....	237.603,00
73 – Impôts et taxes	1.422.260,00

74 – Dotations et participations	479.400,00
75 – Autres produits de gestion courante.....	455.000,00
76 – Produits financiers	10.000,00
77 – Produits exceptionnels	20.000,00
SOUS-TOTAL	2.654.763,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté.....	433.690,00
TOTAL.....	3.088.453,00 €
<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	
020 – Dépenses imprévues	44.100,00
16 – Emprunts et dettes.....	319.886,00
21 – Immobilisations corporelles.....	159.510,00
23 – Immobilisations en cours	108.790,00
SOUS-TOTAL	632.286,00
001 – Déficit d'investissement reporté	233.262,00
TOTAL.....	865.548,00 €
<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	
024 – Produit des cessions	302.000,00
040 – Opérations d'ordre	79.635,00
10 – Dotations fonds et réserves	248.262,00
13 – Subventions d'investissement.....	38.860,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	2.500,00
27 – Autres immobilisations financières.....	23.752,00
SOUS-TOTAL	695.009,00
021 – Virement de la section de fonctionnement.....	170.539,00
TOTAL.....	865.548,00 €

Vote :

Ce document est soumis au vote de l'assemblée,

Après en avoir délibéré le budget primitif 2018 « établissement principal », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, HEQUET, FLOCH, COUSON, HAUBERT, PAIN par procuration HANIN par procuration, BOURALY par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL), 4 voix « CONTRE » (MM. GERBER, DELAUNAY, QUESSE par procuration, HEBERT par procuration) et 1 « ABSTENTION » (Mme HACHE).

DELIBERATION N° 2018-022 PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 - SUPERETTE

<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>	
011 – Charges à caractère général	26.932,00
TOTAL	26.932,00 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>	
75 – Autres produits de gestion courante.....	11.000,00
002 – Excédent antérieur reporté	15.932,00
TOTAL	26.932,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT : NEANT</u>	

Vote :

Ce document est soumis au vote de l'assemblée,

Après en avoir délibéré le budget primitif 2018 « supérette », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2018-023 PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018
CENTRE COMMERCIAL**

<u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u>	
011 – Charges à caractère général	24.252,00
TOTAL	24.252,00 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u>	
75 – Autres produits de gestion courante.....	5.100,00
002 – Excédent de fonctionnement antérieur reporté.....	19.152,00
TOTAL	24.252,00 €
<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>	
23 – Immobilisations	69.765,00
TOTAL	69.765,00 €
<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>	
001 – Excédent investissement	69.765,00
TOTAL	69.765,00 €

Vote :

Ce document est soumis au vote de l'assemblée,

Après en avoir délibéré le budget primitif 2018 « centre commercial », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2018-024 PORTANT TARIFICATION SEJOUR A HENOUVILLE

Madame le maire expose qu'un séjour à Hérouville sera organisé pour 20 enfants de 8 à 12 ans, durant 4 jours (3 nuits), et ce du 9 au 13 juillet 2018. Au vu du coût du séjour (transport, hébergement, repas, activités sur place, personnel) : 3.840,00 €, il est proposé la tarification suivante :

* Les habitants de la commune bénéficient de la modulation du quotient familial. Les familles ne fournissant pas les éléments nécessaires pour le calcul du quotient familial seront facturées sur le tarif 100 % (quotient > 1500).

* Les enfants scolarisés sur la commune et résidant hors de Saint Jacques sur Darnétal, bénéficieront du tarif 100 % (tranche du quotient > 1500).

Quotient familial*	QF < 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1500	>1500	Hors commune
% participation des familles	50%	60%	70%	80%	90%	100%	120%
Par enfant	95 €	114 €	133 €	152 €	171 €	190 €	228 €

* Les enfants résidant hors de Saint-Jacques-sur-Darnétal et non scolarisés à Saint Jacques sur Darnétal (tarif hors commune)

Quotient familial*	QF < 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1500	>1500
% participation des familles	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Par enfant	114 €	136.80 €	159.60 €	182.40 €	205.20 €	228 €

* Les enfants du personnel communal bénéficieront des tarifs et de la modulation du quotient familial applicables aux habitants de la commune.

* Toute absence non signalée au plus tard le vendredi de la semaine précédente sera facturée, sauf présentation d'un certificat médical.

Facturation à la réservation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'application des tarifs ci-dessus.

DELIBERATION N° 2018-025 PORTANT TARIFICATION DES VACATIONS

Madame le maire propose au conseil municipal de réactualiser les tarifs pour les animateurs recrutés en vacance au service jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'application :

* d'une vacance horaire de 9,88 € brut de l'heure,

* des montants de vacances journalières suivants : 68,96 € brut pour les animateurs titulaires du BAFA ; 64,12 € brut pour les animateurs stagiaires ayant une formation de base du BAFA ; 53,55 € brut pour les animateurs sans formation,

* des montants de vacances à la demi-journée suivants : 34,48 € brut pour les animateurs titulaires du BAFA ; 32,06 € brut pour les animateurs ayant une formation de base du BAFA ; 26,78 € brut pour les animateurs sans formation,

* d'une vacance forfaitaire nuitée à 38,53 € brut par nuit selon les critères suivants : Séjour 5 jours / 4 nuits = 5 vacations journées + 4 vacations nuitées ; Séjour 4 jours / 3 nuits = 4 vacations journées + 3 vacations nuitées ; Séjour 3 jours / 2 nuits = 3 vacations journées + 2 vacations nuitées ; Séjour 2 jours / 1 nuit = 2 vacations journées + 1 vacation nuitée.

Les jours de préparation et de réunion sont rémunérés.

Les tarifs suivent l'évolution tarifaire de la valeur de l'indice 100 de la fonction publique territoriale.

- : - : - : - : - : -

Madame le Maire
Danielle PIGNAT



